



IFRS en bref

Les derniers développements en matière de normes IFRS

Numéro 2017-01 - 19 janvier 2017

Dans ce numéro

[Le référentiel applicable !](#)

[Nouveaux textes de l'ANC sur les annexes IFRS](#)

[Guide comparatif IFRS – US GAAP](#)

[Nouvelles publications sectorielles sur IFRS 15](#)

[Amendements mineurs aux IFRS](#)

[Publication d'IFRIC 22](#)

[Instruments financiers – Dérivés sur actions propres](#)

[ESMA – Projet de reporting électronique](#)

Equipe de rédaction :

Benoît Lebrun, Annie Mersereau, Emmanuel Paret, Associés
Nathalie Alvet, Christine Demaille

Pour toute question ou consultation technique,
vous pouvez contacter notre département [Accounting Advisory](#).



Global IFRS institute



Version imprimable



Contactez-nous

Le référentiel applicable !

Dans les états financiers des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017, les groupes doivent prendre en compte les effets des normes, amendements et interprétations nouvellement applicables et indiquer les effets attendus des nouveaux textes non encore applicables de façon obligatoire.

La synthèse proposée par KPMG du référentiel IFRS applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 a été mise à jour, suite aux dernières approbations par l'Union européenne de nouvelles normes ou amendements de normes.

Pour aller plus loin

Accédez à la [synthèse proposée par KPMG du référentiel KPMG applicable](#).

[Nouveaux textes de l'ANC sur les annexes IFRS](#)

[Pour aller plus loin](#)

Pour finaliser la transposition de la directive comptable européenne unique, l'ANC a publié plusieurs textes. Le règlement n°2016-09 et la recommandation n°2016-01 concernent plus particulièrement les comptes consolidés IFRS.

Le règlement ANC 2016-09 et sa note de présentation ajoutent certaines informations à mentionner dans l'annexe des sociétés qui établissent des comptes consolidés selon le référentiel IFRS. Ces nouvelles informations sont issues de la directive comptable européenne unique et n'étaient pas requises expressément par le référentiel IFRS (nombre moyen de salariés au cours de l'exercice, montant des honoraires des commissaires aux comptes et informations complémentaires sur la composition du groupe).

Ce règlement entre en vigueur sur l'exercice comptable ouvert à la date de publication au journal officiel, le 28 décembre 2016.

Par ailleurs, dans sa recommandation n°2016-01, l'ANC recommande aux entreprises qui ne publient pas dans l'annexe la liste exhaustive des entreprises consolidées, des entreprises exclues de la consolidation et des entreprises composant le poste de titres de participation de permettre aux tiers d'obtenir la communication ou de consulter la liste exhaustive par tout moyen, notamment sur le site internet du groupe et de fournir dans l'annexe les modalités pratiques de cette communication ou consultation.

Guide comparatif IFRS – US GAAP

La convergence entre les IFRS et les US GAAP est apparue de plus en plus incertaine depuis ces dernières années, l'IASB et le FASB ayant maintenant, chacun, son agenda propre. Ainsi, les deux référentiels vont continuer à coexister.

Ainsi, une compréhension des différences entre les IFRS et les US GAAP continue d'être importante pour les préparateurs et les utilisateurs des états financiers. C'est pourquoi, nous avons le plaisir de publier l'édition 2016 des « *IFRS compared to US GAAP* ».

Nouvelles publications sectorielles sur IFRS 15

Une toute nouvelle série de suppléments sectoriels vient de paraître côté américain. Les derniers suppléments publiés concernent les secteurs suivants :

- Aérospatiale et défense ;
- Ingénierie et construction.

RÈGLEMENT

N° 2016-09 du 2 décembre 2016

Accédez au [règlement ANC n°2016-09](#) et à sa [note de présentation](#).

RECOMMANDATION

N° 2016-01 du 2 décembre 2016

Accédez à la [recommandation n°2016-01](#) de l'ANC.

Pour aller plus loin



Accédez à [notre article Web](#) sur le sujet et téléchargez une copie du [résumé](#) de cette édition 2016.

Pour obtenir une copie du comparatif complet, contactez votre correspondant KPMG habituel.



Pour aller plus loin

Même s'il s'agit de publications développées dans le cadre du référentiel US GAAP, elles peuvent néanmoins apporter des éclairages pour identifier et comprendre les sujets les plus significatifs impactant ces secteurs sous IFRS 15 (IFRS 15 étant très proche de la norme FASB ASU 2014-09).

Accédez à notre page [Outils sectoriels](#) où vous retrouverez l'ensemble de ces publications.



Accédez à [notre page WEB générale IFRS 15](#) en français.

Amendements mineurs aux IFRS

L'IASB a amendé les dispositions d'IAS 40 *Immeubles de placement* pour apporter des précisions sur les critères qui permettent de reclasser des immeubles vers ou en dehors de la catégorie « Immeubles de placement » et préciser / illustrer qu'un changement d'intention de gestion, à lui seul, n'est pas un critère suffisant.

Par ailleurs, dans le cadre du cycle Améliorations annuelles 2014-2016, l'IASB a réalisé des amendements mineurs à IFRS 12 *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, IFRS 1 *Première adoption des IFRS* et IAS 28 *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*.

Pour aller plus loin



Accédez à [notre article Web sur les amendements à IAS 40](#) et [notre article Web sur les améliorations annuelles](#).

Publication d'IFRIC 22

IFRIC 22 *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée* traite de la date à retenir pour déterminer le taux de change applicable à la conversion d'un actif, d'une charge ou d'un produit (ou d'une fraction de ceux-ci) lors de leur comptabilisation initiale quand celle-ci entraîne la décomptabilisation d'une avance ou de revenus différés non monétaires libellés en monnaie étrangère.

Pour aller plus loin



Accédez à [notre article Web](#) sur le sujet.

Instruments financiers – Dérivés sur actions propres

Notre newsletter résume les discussions mensuelles de l'IASB sur le projet « Instruments financiers ayant des caractéristiques de capitaux propres ». Au cours de sa réunion de décembre, l'IASB a débattu de l'application de l'approche dite « Gamma » aux dérivés sur actions propres et notamment sur les questions qui se posent en

Pour aller plus loin



pratique dans l'application du critère « fixed-for-fixed ». La macro-couverture n'a pas été discutée au cours de cette réunion.

Accédez à [notre newsletter sur les Instruments financiers](#).

ESMA – Projet de reporting électronique

Suite à sa consultation publique sur son projet de norme technique européenne relative à l'obligation de reporting électronique unique des états financiers annuels des émetteurs à horizon 2020, l'ESMA a publié une synthèse des réponses qu'elle a reçues.

L'ESMA conclut notamment que le format *Inline XBRL* constitue la technologie la plus à même de répondre au cahier des charges européen.

Pour aller plus loin



Accédez à [la synthèse des réponses reçues par l'ESMA](#).

KPMG vous accompagne :

Pour vous abonner à nos deux **nouvelles** newsletters **On en parle sur l'actualité comptable des sociétés françaises** et **l'actualité réglementaire des sociétés cotées**, [cliquez ici](#).

Pour une vue d'ensemble de notre bibliothèque de publications sur les IFRS : [cliquez ici](#)

Pour écouter Les Matinales de KPMG - une émission de radio pour décrypter l'essentiel de l'actualité comptable et financière en 20 minutes chrono : [rendez-vous à tout moment sur notre site](#)

kpmg.fr/mediasocial



[Enoncé en matière de confidentialité](#) | [Mentions légales](#)

Espace abonnés :
[Abonner une relation professionnelle](#)
[Changer ou mettre à jour vos coordonnées](#)
[Se désabonner d'IFRS en Bref](#)

Politique de protection des données nominatives
Loi du 6 janvier 1978 modifiée "Informatique et Libertés"

Pour exercer vos droits nous contacter par e-mail : fr-marketing@kpmg.fr.

Le copyright des publications originales appartient à KPMG IFRG Limited et KPMG IFRG Limited conserve tous les droits relatifs aux publications originales.

© 2017 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes en France, membre du réseau KPMG de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés.
[KPMG Online Privacy Statement and Disclaimer](#)